

Bonus covoiturage : 11 choses à savoir pour en bénéficier

Le gouvernement vient de dévoiler son « plan covoiturage » et a apporté plus de précisions sur les conditions d'obtention du bonus incitatif de 100 euros. 25 euros (minimum) seront donnés lors du premier trajet, tandis que la somme restante pour atteindre les 100 euros sera donnée au bout du 10^{ème} trajet, s'il est réalisé dans les 3 mois.

Du côté des plateformes spécialisées, le dispositif se prépare en coulisse depuis plusieurs semaines. Chez Karos, leader européen du « court-voiturage » (covoiturage domicile – travail), le service support de la startup a reçu beaucoup de questions au sujet de ce projet de bonus évoqué dans la presse depuis octobre.

Tom Attias, responsable des nouveaux covoitureurs chez Karos, dévoile aujourd'hui les réponses aux questions les plus fréquentes. Il partage notamment toutes les astuces pour percevoir le bonus dans son intégralité et les principaux pièges à éviter.

1/ Dois-je attendre le 1^{er} janvier pour m'inscrire sur une plateforme ?

Non. Il est conseillé de s'inscrire bien avant.

En effet, il conviendra en amont d'accomplir quelques petites démarches : s'inscrire, compléter son profil et surtout faire valider son permis de conduire auprès de la plateforme.

De plus, les passagers risquent d'être très courtisés au 1^{er} janvier. Pour maximiser vos chances en tant que conducteur de trouver des passagers, l'astuce consiste à commencer à échanger sans attendre en messages privés avec ceux qui partagent votre itinéraire habituel.

2/ Si je réalise un premier covoiturage sur une application avant le 31/12, serais-je exclu du nouveau bonus ?

Oui, faites-y attention ! La bonne méthode c'est de s'inscrire dès que possible pour repérer les passagers susceptibles de vous intéresser et d'échanger avec eux mais d'attendre janvier pour valider votre premier trajet. Ce sera relativement calme pendant les fêtes de fin d'année donc soyez patient.

3/ Puis-je bénéficier du bonus si je covoiture déjà pour aller à mon travail avec des collègues / mon mari / des amis, etc.. mais sans passer par des applications spécialisées ?

Non, il faudra passer par une application de covoiturage agréée. La raison ? Ces applications sont en mesure de certifier que le covoiturage a bien eu lieu grâce au registre de preuve de covoiturage.

Sur l'application Karos, tout se fait très facilement : le conducteur s'inscrit pour bénéficier du bonus puis grâce à un bouton « inviter », il fait rejoindre son ou ses passager(s) sur l'application.

De plus, Karos a décidé d'offrir aux passagers 10 trajets gratuits à partir du 1er janvier. Dernier détail : il n'y a aucune commission prélevée entre passagers et conducteurs (les opérateurs de covoiturage domicile - travail se font généralement rémunérés par des entreprises et des collectivités locales).

4/ Sur quels types de trajets précisément a-t-on le droit à ce bonus ?

Le gouvernement veut cibler les trajets du quotidien entre son domicile et son travail ou son lieu d'enseignement pour les étudiants.

Il est donc nécessaire de s'inscrire sur des applications spécialisées de courte distance, c'est là que vous trouverez les trajets donnant droit au bonus. Les trois applications les plus utilisées sont aujourd'hui Karos, Klaxit et Blablacar daily.

5/ Ce bonus s'adresse-t-il uniquement aux conducteurs ? Si je fais l'effort de covoiturer en tant que passager en laissant ma voiture au garage, je n'ai donc droit à rien ?

En effet, le bonus ne s'adresse qu'aux conducteurs afin de créer un afflux de nouveaux trajets disponibles. En tant que passager, vous serez indirectement gagnant à terme puisque le choix de trajets sera plus riche.

Mais pour pallier à l'absence de bonus pour les passagers, Karos a décidé d'offrir aux passagers 10 trajets gratuits dès janvier. Peut-être que d'autres plateformes feront de même.

6/ Puis-je récupérer ce bonus plusieurs fois en 2023 en covoiturant sur plusieurs applications de covoiturage domicile – travail ?

Non (mais bien essayé !). Une fois que vous aurez obtenu la première partie du bonus grâce à un premier trajet sur une application, le restant du bonus ne pourra être récupéré qu'en covoiturant sur cette même application. En revanche, rien ne vous empêche (et c'est même recommandé) de vous inscrire et d'utiliser plusieurs applications.

7/ Est-ce difficile de réaliser les 10 trajets nécessaires en moins de 3 mois ?

Chez Karos, à titre indicatif, on observe actuellement que 2/3 des conducteurs font plus de 10 covoiturations sur 3 mois. Ce chiffre risque d'augmenter avec le bonus car la motivation de poursuivre jusqu'au dixième trajet sera plus grande.

Pour ceux qui sont déjà motivés et convaincus, cela peut même aller beaucoup plus vite car en moyenne les conducteurs chez Karos font leurs 10 premiers trajets en 2 semaines.

8/ Comment choisir l'application de covoiturage qui me donnera le plus de chances d'obtenir le bonus ?

Pour les novices, attention : le covoiturage domicile – travail est différent du covoiturage de longue distance popularisé par Blablacar. Il faut donc télécharger des applications spécialisées. Les trois plus utilisées étant Karos, Klaxit et Blablacar Daily.

En en téléchargeant plusieurs, vous pourrez ainsi comparer et voir quelles applications semblent comporter le plus de trajets compatibles.

Il convient aussi de regarder si vous habitez dans une ville ou région partenaire de l'une de ses applications. Si c'est le cas, les trajets sont plus nombreux et ils sont subventionnés. Par exemple, l'application Karos est partenaire de différentes régions (Île-de-France, Pays de la Loire, Occitanie, Réunion) ou d'agglomérations (Troyes, Saint-Lô, Auxerre, Grenoble, Toulouse, Lorient...).

Enfin, vous pourrez comparer les modalités du bonus. Chez Karos, il pourra être récupéré en cash mais d'autres applications proposeront plutôt des bons de réduction. De plus Karos envisage de donner davantage que les 25 euros minimum pour le premier trajet.

9/ Une fois inscrit sur l'application, existe-t-il des astuces pour augmenter ses chances d'être choisi par des passagers pour un premier trajet ?

Oui. Une fois inscrit, complétez et soignez votre profil pour qu'il soit rassurant ; une photo souriante avec une petite présentation de vous et de vos trajets habituels. En tant que débutant, soyez plus flexibles sur vos horaires et vos itinéraires, vous pourrez vous permettre d'être plus sélectif une fois que vous aurez réalisé des premiers trajets et reçu des premiers avis positifs.

10/ Je suis débutant, comment faire pour avoir de bons avis sur mes premiers trajets en tant que conducteur ?

Pensez à bien préparer vos trajets à l'avance et évitez les erreurs de débutants : vérifiez que vous avez suffisamment de carburant, nettoyez votre voiture, enlevez les mauvaises odeurs, soyez ponctuels, respectez les préférences indiquées par vos passagers (certains préfèrent discuter, d'autres écouter la musique...).

Soyez transparent et expliquez que le covoiturage domicile – travail est une grande première pour vous : cela permettra de briser la glace et de laisser les plus expérimentés vous raconter leurs expériences. Enfin, indiquez à la fin que vous seriez ravi d'avoir un premier avis de leur part et montrez-vous humble en leur demandant comment l'expérience pourrait être améliorée pour les prochaines fois.

11/ J'aimerais covoiturer mais il y a trop peu de trajets disponibles vers chez moi, comment faire ?

Gardez espoir, voici quelques pistes pour vous aider !

Téléchargez plusieurs applications de covoiturage domicile – travail, les plus utilisées étant Karos, Klaxit et Blablacar Daily. Avec l'annonce du bonus, un afflux de nouveaux inscrits va arriver. Peut-être trouverez-vous

votre bonheur d'ici peu ?

Deuxièmement, parlez-en autour de vous à vos collègues et à vos voisins. Sur l'application Karos, un bouton « inviter » vous permet de partager à une connaissance ou un collègue qui semble faire un trajet assez identique au vôtre.

Dernière astuce, parlez-en au sein de votre entreprise à votre service RH ou à la direction. De plus en plus d'entreprises mettent en place des dispositifs pour favoriser le covoiturage domicile – travail et elles en retirent de nombreux avantages : pouvoir d'achat des collaborateurs, amélioration de la cohésion des équipes, de l'empreinte environnementale, optimisation des places de stationnement... Chez Karos (plus de 250 entreprises partenaires), il existe même des dispositifs permettant aux entreprises de faire bénéficier à tous les collaborateurs passagers de 6 mois de trajets gratuits.

Ces idées reçues qui freinent l'adoption du covoiturage domicile-travail !

Beaucoup de Français ont des fausses idées reçues au sujet du covoiturage domicile – travail. Certains pensent par exemple que cela contraint de faire le trajet tous les jours, à la même heure, avec le même collègue.

C'est souvent tout l'inverse chez les utilisateurs de Karos qui ont tendance à varier les rencontres, à covoiturer seulement quelques jours par semaine, à opter pour des horaires très flexibles en réservant en dernière minute le covoiturage.

Comment est-ce possible ? L'application géolocalise en temps réel les places vides des conducteurs d'une part et les passagers potentiels d'autre part. L'expérience ressemble donc davantage à celle de « prendre un Uber » plutôt qu'à celle de « poster des petites annonces » de covoiturage.

Une autre inquiétude est celle de ne pas pouvoir rentrer chez soi en cas de défaillance du conducteur. Or, chez Karos et sur d'autres applications, en cas de souci, un taxi ou chauffeur VTC est commandé par l'application et vient vous chercher et vous raccompagner à votre domicile.

Enfin, dernière idée reçue et pas la moindre : beaucoup de Français sous-estiment le gain financier. Un conducteur qui covoiture régulièrement peut gagner plus d'une centaine d'euros par mois. Dit autrement, l'équivalent du bonus covoiturage mais chaque mois.

Le plus dur avec le covoiturage domicile – travail, c'est donc de se lancer car une fois essayé, les freins sautent et l'habitude est souvent adoptée. Pour preuve, un chiffre : sur Karos, 70% de ceux qui réalisent un premier covoiturage continuent de covoiturer 5 mois plus tard.

